



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION


AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 314 rue Principale, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle générale de perception au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 4^e jour de février 2026


Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 4^e jour de février 2026 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4^e jour de février 2026


Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière